

L'article 89 A du code général des impôts précise que les déclarations mentionnées aux articles 87, 87-0-A, 88, 240 et 241 du même code sont transmises par le déclarant à l'administration fiscale selon un procédé informatique. Depuis janvier 2023, l'accès aux services « Tiers déclarants » se fait depuis votre Espace professionnel sécurisé sur impots.gouv.fr. Si vous déposez un fichier (procédure EDI), il doit être compressé et chiffré.	Identification de l'Établissement Déclarant		Nom ou raison sociale	
	SASU JARDIN DE L'ESTHETIQUE			
	Prénom et complément de nom			
	Complément d'adresse			
	BEAUNE			
	N°	BT/Q	Type et nom de la voie	
	24		PLACE CARNOT	
Code Postal		Commune, CEDEX		
21200		BEAUNE		
Date de clôture de l'exercice (JJ/MM) (sociétés soumises à l'IS)		Code Commune	N° SIRET	79023941200022
				Code APE
				9602B
Établissement déposant la déclaration de résultats				Réservé à l'administration
Nom ou raison sociale		SASU JARDIN DE L'ESTHETIQUE		Date de dépôt (JJ/MM/AAAA):
N°	24	Voie	PLACE CARNOT	
Code postal	21200	Commune	BEAUNE	
N° SIRET	79023941200022			
Totaux généraux des sommes versées (1)	4 - Montant	5 - Montant	6 - Avantages en nature	7 - Indemnités
	2800	0	0	0
				9 - Retenue à la source (domicile hors de France)
				0

(1) Ces totaux comprennent les sommes déclarées sur le présent imprimé ainsi que celles portées sur les intercalaires

Personne à contacter dans l'entreprise		NOM	MORIZOT	PRENOM	ROSALIE
Tél.	0612337700	Courriel	laliemp@yahoo.fr		

REMARQUES

N'indiquez que les sommes supérieures à 1200 euros par an et par bénéficiaire. (Bulletin officiel des Finances Publiques – Impôts [BOI-BIC-DECLA-30-70-20, § 140])
En cas de déclaration néante, n'effectuez pas de dépôt en ligne.

Ce feuillet concerne toutes les sommes visées aux articles 240 et 241 du Code général des impôts, quelle que soit la qualité du bénéficiaire (salarié ou non de la partie versante). Si le bénéficiaire n'est pas connu, indiquez l'intermédiaire qui a perçu les rémunérations déclarées.

• **Zone 1 : Identification des bénéficiaires :**

– la ligne **NP** est réservée à l'identification des noms et prénoms pour les personnes physiques ;

– la ligne **RS** est utilisée pour l'identification de la raison sociale (entreprises et personnes morales).

• **Zone 2 : Adresse complète :** y compris le code postal. L'indication d'une boîte postale constitue un renseignement insuffisant pour les personnes domiciliées en France. Pour les adresses à l'étranger, portez après le code commune, le code INSEE du pays (s'il n'est pas connu 99999) et ajoutez en clair le nom du pays.

• **Zone 3 : Profession et N° SIRET :** la profession du bénéficiaire est complétée du N° SIRET s'il est connu.

• **Zones 4 à 7 : Le Montant à déclarer :** s'entend après déduction de la retenue à la source (appliquée aux bénéficiaires domiciliés hors de France) et, le cas échéant, TVA nette sur droits d'auteur comprise. Lorsque les bénéficiaires ne sont pas soumis à la TVA, les sommes sont déclarées nettes de taxe.

• **Zones 4 et 5 : Ventilation des sommes perçues :** en préciser la nature dans la case Nat sous la forme **H** : honoraires et vacations, **C** : commissions, **CO** : courtages, **R** : ristournes, **JP** : jetons de présence, **DA** : droits d'auteur, **DI** : droits d'inventeur, **AR** : autres rémunérations.

• **Zone 6 : Avantages en nature :** case **V** : valeur de l'avantage. Case **N** : lettre **N** (nourriture), **L** (logement), **V** (voiture), **T** (outils issus de NTIC), **A** (autres avantages).

• **Zone 7 : Indemnités et remboursements :** case **I** : montant, case **M** : lettre **F** (allocation forfaitaire), **R** (remboursement sur justification), **P** (prise en charge directe par l'employeur).

• **Zone 8 : TVA nette sur droits d'auteur :** pour les auteurs soumis au régime de la retenue de TVA, les parties versantes doivent indiquer le montant de la TVA nette versée au Trésor pour le compte de l'auteur.

• **Zone 9 : Retenue à la source :** case **M** : montant de la retenue, case **M** : lettre **R** si taux réduit, lettre **D** si dispense de retenue en vertu des conventions internationales.

À	BEAUNE	le	08/04/2025
Signature :			

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations communiquées par les tiers déclarants. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès de la direction départementale des finances publiques ou de la direction régionale des finances publiques (DDFIP ou DRFIP).

1 - IDENTIFICATION DU BÉNÉFICIAIRE										
NP - Nom							Prénoms			
RS - Raison Sociale			IN EXTENSO							
2 – ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE AU 1er JANVIER 2025										
Complément d'adresse (bât, étage)										
N°	3		Voie	RUE JEANNE BARRET						
Code postal	21000		Commune	DIJON			Bureau distributeur	DIJON		
3 - Profession	EXPERT COMPTABLE			N° SIRET		35289802700219				
MONTANT DES SOMMES VERSÉES (toutes taxes comprises)										
Nat	4 - Montant		Nat	5 - Montant		6 - Avantages en nature		7 – Indemnités et remboursements	8 – TVA nette sur droits d'auteur	9 – Retenue à la source (domicile hors de France)
H	2800					V		I		M
						N		M		O